

SIEGE DE BRUXELLES
Boulevard Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

Bureau régional :

Namur

DISTRIBUTEUR :

Inter alix

Ref.: _____ Compteur n°: _____

Index : _____

V. ref.: _____

N. ref.: _____

RAPPORT N°:

16/06/08/13

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : Rue des brains 36
6250 Pont de lauz

PROPRIETAIRE :

Adresse : _____

DEMANDEUR :

Adresse : _____

INSTALLATEUR :

Adresse : _____

TVA ou CI :

F2A 945463

Date du contrôle : 08/11/06 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art.262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur)

Type d'installation : Nouvelle Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : habitation

Début travaux : Fondations avant après 10.81 - Installation électrique avant après 10.81 - 1.1.83 RGIE art.86

Raccordement : Tension 2x230 V

Protection raccordement 40 A

Câble aliment, tableau. princ. : 4 X 20 mm²

Inter.gén. : type 40/0.3A

Type électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal

Schéma : TT

Nombre de tableaux : 5 ; Nombre de circuits term.: 14 ; RA : 9,5 Ohm; RI tot 20 MOhm

DESCRIPTION :

Voir schémas unifilaire et de situation

Infractions constatées et/ou notes :

NEANT

PROCES-VERBAL DE CONFORMITE

vu le :

le responsable du distributeur

nom :

signature :

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION

1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 08/11/2031 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'installation n'est pas conforme.

L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le :

L'AGENT VISITEUR :

n° + nom + signature

Le directeur,